République Française Département de l'Isère Commune de REVEL

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 15

Ayant pris part au vote: 13

Présents: Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Thierry Rutgé, Caroline Driol, Astrid Bouchard, Mireille Berthuin, Anne Izabelle, Fred Géromin, Antoine Crézé Procurations: Stéphane Mastropietro à Caroline Driol, Dominique Capron à Patrick Hervé Absents: Cathy Peloso, Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation: 8 septembre 2022

#### Séance ouverte à 20h00

Un lien de visioconférence a été diffusé à la population via Revel-infos.

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Sandrine Gayet

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 5 juillet et le 12 septembre 2022 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

#### Délibération 1 : Modification du régime indemnitaire des agents municipaux

Rapporteur: Mme Bourdelain

Mme la Maire explique la nécessité d'adapter la rémunération des salariés à l'évolution de leur prise de responsabilités dans le cadre de la nouvelle organisation des services.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

### Délibération 2 : Sollicitation du fonds de concours du Grésivaudan aux petites communes pour des travaux de voirie

Délibération reportée dans l'attente du vote par le Conseil communautaire de modifications du règlement de ce fonds de concours

# Délibération 3 : Sollicitation du fonds de concours « intempéries » du Grésivaudan pour remise en état de la route des Eaux - modification

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme la Maire explique que le marché cadre de travaux de voirie et réseaux a fait l'objet d'une réévaluation comptetenu du contexte du secteur du BTP. D'où la nécessité d'adapter la délibération prise par le conseil municipal du 22

mars 2022 au nouveau montant du marché.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE

# Délibération 4 : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe à temps complet

Rapporteur M. Hervé

M. Hervé explique la nuance entre l'avancement de la carrière des agents municipaux en fonction des échelons (avancement automatique en fonction de l'ancienneté) ou des grades (avancement proposé par la collectivité employeur en fonction de l'ancienneté mais également des qualités professionnelles des agents et des exigences requises par le poste).

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

## Délibération 5 : Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Rapporteur: M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

# Délibération 6 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet

Rapporteur: M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

### Délibération 7 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000€ pour le financement des travaux de l'école maternelle

Rapporteur: Mme Bourdelain

Mme la Maire explique que la commune doit ouvrir une ligne de trésorerie sur 1 an pour compenser les délais de versement des subventions attendues pour financer les travaux de l'école maternelle.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE

#### Délibération n°8 : Modification statutaire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan

Rapporteur: Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE

## Délibération n°9 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition temporaire du domaine public à la société Totem, filiale d'Orange.

Rapporteur: Mme Bourdelain

Mme Bourdelain explique qu'il s'agit de régulariser le prêt à usage initialement établi avec France Télecom en le scindant entre Orange et sa filiale Télecoms mobiles Totem.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE

### **Questions diverses:**

Sans objet

Séance clôturée à 20h35

Signature de la feuille de clôture

Sandrine GAYET

Secrétaire de séance

Coralie BOURDELAIN

Maire de Revelos

- in the same